

d'opérer rapidement. Or, dans le jiu-jitsu comme dans toute autre forme de lutte, la rapidité de la prise est pour beaucoup dans le succès. De là les exercices de précision auxquels les Japonais attribuent une réelle importance et que le champion suisse semble laisser un peu de côté. On dit qu'au Japon on se sert parfois du procédé que voici : on trace sur une table une série de petits cercles au crayon puis l'homme s'écarte de la table d'abord d'un pas, puis de deux, puis de trois et il s'exerce eu un brusque mouvement du corps à aller poser le doigt dans celui des cercles choisis par lui. On peut faire la même chose avec un piano en s'imposant de réussir à atteindre telle ou telle touche. Bien entendu rien ne vaut de s'exercer sur le corps même de l'adversaire et, à vrai dire, nous ne croyons pas que, sans adversaire, personne puisse acquérir du jiu-jitsu une connaissance même sommaire. D'un autre côté, il est toujours bon de « faire des gammes » et tout travail musculaire doit débiter plus ou moins par là. Les gammes du jiu-jitsu, ce sont les exercices visant à l'endurcissement de la tranche de la main, à la force et à l'agilité des doigts ainsi qu'à la connaissance des points d'attaque et à la façon d'utiliser cette connaissance par la précision et la rapidité du geste.

---

## CHRONIQUE DU MOIS

---

Les journaux ont passablement parlé ces temps ci de l'exposition cynégétique qui se tiendra à Vienne en 1910 sous le patronage de S. M. l'empereur François-Joseph. Deux ans nous en séparent. Plaise au ciel que le grand âge de l'auguste souverain ne le prive pas du plaisir d'ouvrir lui-même cette exposition où ses trophées personnels figureront assurément en bonne place accompagnés sans doute de ceux d'autres chefs d'État tels que S. M. l'empereur d'Allemagne ou le président Roosevelt.

### *Un sport éternel.*

La vitalité de la chasse en tant que sport est véritablement

extraordinaire. Depuis le jour mémorable où Adam, exclu du paradis terrestre, se jeta par nécessité à la poursuite du premier gibier, les enfants des hommes n'ont point cessé d'y trouver plaisir et profit — mais plus de plaisir encore que de profit. Passionné de sport est bien souvent le braconnier à l'égal du propriétaire dont il foule aux pieds les droits. Non moins passionné est le petit, très petit bourgeois qui bat en tous sens les dimanches d'été un minuscule espace, ravi d'en rapporter une fois sur deux un perdreau ou un lièvre. La France républicaine et démocratique délivre paraît-il plus de cinq cent mille permis de chasse par an et il se vend aux chasseurs français pour plus de sept millions de francs de poudre à cartouches. Aussi les diverses recettes budgétaires encaissées par l'Etat et les communes du fait de la chasse se montent-elles à plus de quarante-cinq millions et le comte Clary qui fait autorité en la matière estime-t-il que le mouvement d'argent réparti annuellement par la pratique de ce sport entre les diverses branches du commerce, de l'industrie et du travail français atteint un demi-milliard. Entrent en ligne de compte deux cent quatre-vingt-cinq équipages avec onze mille chevaux et huit mille chiens qui dépensent une trentaine de millions par an. Voilà ce qui concerne le pays d'Europe le plus avancé d'opinion et le plus morcelé territorialement. Cela suffit à prouver que la chasse — même à courre — n'a rien d'essentiellement féodal et qu'il n'est pas au pouvoir de la démocratie d'en détruire l'instinct.

C'est un préjugé assez répandu que les « territoires de chasses » vont se restreignant de jour en jour. La vérité est inverse. En multipliant les moyens de transport et en abaissant le pris, on a rendu possible des déplacements cynégétiques lointains qui ne l'étaient pas autrefois. Les chasses d'Afrique et d'Asie s'offrent maintenant dans toute leur attirante opulence aux exploits de hardis sportsmen. La Russie, le Canada, la Hongrie, l'Allemagne renferment aussi du gros gibier et vraiment quand en évoque par la pensée les longues plaines et les forêts profondes au travers desquelles nos contemporains peuvent satisfaire leurs vieux instincts héréditaires de chasseurs, on entrevoit combien intéressante et splendide pourra être cette exposition Viennoise de 1910 ; une seule chose surprend, c'est que nul n'ait songé jusqu'ici à provoquer pareille manifestation.

*Le pigeon olympique.*

Dans une jolie chronique consacrée aux pigeons voyageurs, M. François Peyre y rappelait tantôt cet athlète de l'île d'Égine qui, se rendant aux Jeux Olympiques, emporta de chez lui un pigeon. Il lui mit à la patte un ruban pourpre et, à l'issue des jeux, le lâcha dans l'air pur. L'oiseau retournant le même jour à son nid donna aux habitants d'Égine la nouvelle de la victoire obtenue par leur concitoyen. C'était la télégraphie sans fil de l'époque. En temps de siège (et les Parisiens enfermés dans Paris en 1870-71 aussi bien que les Vénitiens prisonniers dans Venise en 1849 en firent l'expérience) cette télégraphie ne fonctionnait pas irréprochablement. Il paraît qu'en 1870-71, soixante-cinq pigeons seulement sur trois mille six cents arrivèrent à destination. C'est peu. Les autres furent tués ou dispersés. D'autre part, les pigeons de Paris délivrèrent jusqu'à des mandats-poste ce que l'électricité ne sait point encore faire. Mais pour en revenir au pigeon olympique, ne serait-ce pas joli si chaque équipe étrangère apportait de son pays aux modernes olympiades quelques oiseaux qui, lâchés à la fin des épreuves, s'en retourneraient annoncer aux parents et aux amis des jeunes athlètes leurs triomphes musculaires?

*Entêtement comique.*

Il n'a jamais existé de spectacle plus ridicule que celui donné par la France cherchant par tous les moyens à entraver et à ruiner l'industrie automobile qu'elle avait créée. D'autres nations l'ont suivie dans cette voie et ne demandent qu'à la rattraper. C'est le moment choisi par des Français avisés pour tenter d'ameuter l'opinion contre les chauffeurs. Très intelligent en vérité ! Les pouvoirs publics se sont émus à leur tour et ils ont préparé une loi qui est un véritable monument de sottise. Notez que, s'il s'agissait de ces déraisonnables courses sur routes qui jettent du désordre dans un pays et répandent aussi du sang, ce serait tout simple. Mais il s'agit de mettre tout conducteur d'automobile à la merci de M. le juge de paix dont la puissance, en France, égalera bientôt la prodigieuse incompétence. Et tout cela sans qu'un seul mot soit dit des autres catégories d'individus qui pullulent par les chemins. On croyait bonnement, à force d'entendre leurs gérémiades, que les Français tombaient par centaines

victimes annuelles de l'imprudence et de la maladresse des chauffeurs. Mais voici que de curieuses statistiques ont révélé une situation très différente. La palme, dans la série des nombreux accidents, appartient sans conteste aux cochers et aux charretiers dont l'audace va croissant à mesure qu'ils sentent leur impunité plus certaine. Cette bonne police que la France s'imagine si à tort lui être enviée par l'Europe réserve ses ruses et ses fureurs pour une seule sorte de véhicules, les autos. A bas l'auto ! C'est lui, ce galeux, qui doit payer pour les autres. Galeux, l'automobilisme français l'est assurément à l'heure présente. Pelé et tondu, il le sera avant longtemps si l'opinion ne se ressaisit pas à temps et ne met pas elle-même à son propre emballement le frein dont elle reproche aux chauffeurs de ne point se servir assez copieusement.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

# BULLETIN DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

---

Il y a lieu de signaler quelques modifications au calendrier des Jeux Olympiques de Londres que nous avons publié dans le précédent numéro de la *Revue Olympique*. C'est ainsi que, eu égard au nombre probable des engagements lequel dépassera de beaucoup ce qui avait dû être prévu tout d'abord, les épreuves cyclistes ne prendront pas fin le 15 juillet mais s'étendront vraisemblablement jusqu'au 18. De même la natation continuera pendant toute la période du 13 au 25. Enfin les concours d'escrime dureront sans doute jusqu'au 24.

x' :

Le Polytechnic Institute de Londres (Regent Street) a décidé de conférer le titre de membre temporaire à tous les concurrents qui prendront part aux Jeux Olympiques de 1908 afin de leur permettre de jouir à titre gracieux, pendant tout le temps de leur séjour en Angleterre, des privilèges que réserve à ses propres membres cet admirable établissement qui comprend un vaste gymnase, une piscine d'eau tiède, un restaurant, des salons, une bibliothèque et comme dépendances des terrains de jeux et un Boat House sur la Tamise. En outre un comité a